



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration faite par la Plate-forme européenne des femmes d'Irlande du Nord, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

Tout en reconnaissant l'importance du thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels », il faut néanmoins reconnaître que leur rôle ne peut être considéré isolément. Le thème choisi pour la session, « Le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes » joue également un rôle crucial. Pour faire progresser la participation et la reconnaissance des femmes aux niveaux social, économique et politique, les États Membres doivent mettre en place suffisamment de ressources et des mécanismes solides pour s'attaquer aux inégalités sexospécifiques. C'est pourquoi, en éradiquant les inégalités sexospécifiques, les États Membres lutteront contre les discriminations que subissent les femmes rurales.

Les femmes rurales en Irlande du Nord

Il y a 490 822 femmes rurales en Irlande du Nord sur une population de 863 872 femmes. Les femmes rurales constituent donc 56,8 % des femmes, 29 % de la population totale et 51 % de la population des zones rurales « voir Mary Crowley, « The Grass Ceiling – Audit of Women in Rural Areas of the North of Ireland », Women's Research and Development Agency (2006). Les salaires moins élevés, sont juste l'une des inégalités auxquelles les femmes rurales font face. Les femmes en Irlande du Nord sont celles qui se trouvent le plus en état de pauvreté et les femmes rurales celles qui subissent le plus de privations.

Égalité et dévolution : conclusions concertées sur l'égalité financière des sexes et l'autonomisation des femmes – paragraphe 6

En 1999 et en 2008, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a dit craindre que la protection des droits des femmes ne soit pas la même dans les différentes régions du Royaume-Uni du fait de la décentralisation, et ceci s'est avéré. Il ya un écart croissant sur différents d'aspects de l'égalité entre les femmes en Irlande du Nord et dans le reste du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Entre autres, en ce qui concerne la représentation publique et politique, le manque de progrès sur le développement d'une stratégie de garde d'enfants et des mesures de lutte contre la pauvreté, ainsi que l'introduction d'un nouveau projet de loi sur l'égalité pour l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles. Les unités du gouvernement chargées des questions d'égalité en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord sont sous-financées, n'ayant pas été dotées des pouvoirs suffisants pour faire appliquer des politiques solides et des actions entre ministères afin de poursuivre la perspective sexospécifique et d'assurer une participation accrue des femmes dans les domaines social, économique et politique. Un exemple est, dans le cadre de la volonté du Gouvernement de réduire les coûts, que la Commission nationale des femmes, l'organisation nationale indépendante, créée en 1969, ayant pour but de présenter les points de vue des femmes auprès du Gouvernement, en tant qu'organisme public autonome consultatif, a été abolie, laissant un vide dans la coordination de la politique, l'information et la coopération sur des questions à travers le Royaume-Uni, aux niveaux national et international.

**Prise de décisions et vie publique : conclusions concertées
sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes – paragraphe 9**

Nous souhaitons vivement affirmer que les progrès limités en Irlande du Nord en matière d'égalité pour les femmes sont liés à leur sous-représentation dans la prise de décisions. Dans l'Assemblée législative actuelle en Irlande du Nord seulement 15 des 108 membres sont des femmes. Seulement 22 % des conseillers auprès du gouvernement local sont des femmes et moins de 34 % des membres des organismes publics sont des femmes (ces organismes sont responsables d'aspects significatifs de l'administration publique en Irlande du Nord, y compris la santé et les services sociaux, l'éducation et l'égalité). Malgré la pression des organismes internationaux et les mesures inscrites dans la Stratégie pour l'égalité entre les sexes en Irlande du Nord, il y a eu peu de mesures concrètes visant à corriger cette sous-représentation. Même lorsque des mesures ont été adoptées, comme la loi contre la discrimination sexuelle des candidats aux élections, elles n'ont pas été appliquées.

Le programme de développement rural, d'un coût estimé de 100 millions de livres sterling en 2008, a mis en place sept groupes d'action locaux comprenant des élus locaux et la société civile. Seuls deux des groupes d'action locale responsables d'élaborer les six mesures parvinrent à s'assurer que 40 % du groupe était de sexe féminin. Un groupe de 22 membres ne comptait que 7 femmes (voir la mise à jour de la politique, Réseau des femmes rurales d'Irlande du Nord, été 2008).

**Investir dans les femmes et les filles : conclusions concertées
sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes
et de l'autonomisation des femmes – paragraphe 11**

Dans la conjoncture engendrée par le récent ralentissement économique, comme la plupart des femmes aux niveaux international et européen, les femmes en Irlande du Nord connaissent des taux de chômage élevés. En 2010, les recherches de l'Institute for Public Policy Research sur le chômage des jeunes et la récession ont révélé que, parmi les 16 à 24 ans, le taux de chômage est plus élevé pour ceux sans qualification. Seulement 7 % des femmes en Irlande du Nord sont des travailleurs indépendants et seulement 2,4 % sont des entrepreneurs. Le nombre de femmes entrepreneurs en Irlande du Nord est nettement inférieur à celui de l'Union européenne. Seulement un membre sur huit du conseil des sociétés cotées dans le Financial Times Stock Exchange 100 Index est une femme; au rythme de changement actuel qu'il faudra plus de 70 ans pour assister à des améliorations.

**Importance des organisations non gouvernementales (ONG) :
conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité
des sexes et de l'autonomisation des femmes – paragraphe 15**

On estime qu'il ya plus de 800 groupes et organisations de femmes en Irlande du Nord; la force de leur diversité est leur représentation de la diversité des femmes. Pendant cette période de crise financière, il ya une faiblesse dans l'infrastructure aux niveaux mondial, européen et national pour fournir les ressources suffisantes pour la participation communautaire, le soutien et l'engagement dans la citoyenneté active. Le secteur des femmes en Irlande du Nord a été par le passé le lieu même où cela s'est nourri et développé pendant les 40 ans de conflit en Irlande du Nord. Il faut reconstruire le capital social qui contribuera au changement positif et

permanent. À l'heure actuelle, malgré des contraintes financières, le secteur des femmes se bat pour maintenir sa contribution au développement de la Déclaration et Programme d'action de Beijing.

Un exemple de bonne pratique pour accroître la participation des femmes dans la prise de décisions est un projet identifié en 2000 et soutenu par la Commission européenne, le Réseau des femmes de Fermanagh en Irlande du Nord. Il vise à améliorer la participation des groupes de femmes dans le processus de prise de décisions dans les zones rurales. Composée de seulement quatre groupes locaux de femmes dans le comté, et géré par un comité de gestion volontaire, le réseau a démontré un potentiel de croissance et d'expansion et a reçu un financement local et régional. Avec un personnel rémunéré qui organise et développe de nouvelles initiatives, le nombre de groupes de femmes dans le comté est passé de 5 à 26 (voir « Le rôle des femmes actives dans le développement rural », Commission européenne, Direction générale de l'Agriculture (2000)). Malheureusement, le projet n'a plus de ressources pour fournir l'infrastructure et maintenir ses réseaux.

Engagement politique et ressources budgétaires : conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes – paragraphe 16

Il y a peu ou pas d'évaluation de l'impact du genre dans les décisions prises au sujet du budget d'urgence du Royaume-Uni et de l'examen systématique des dépenses publiques ou du budget de l'Irlande du Nord. Les droits des femmes et autres droits doivent être arrachés et on impose un stéréotype dépassé de l'homme soutien de famille et de la femme dépendante. Le principe de la sexospécificité doit être appliqué à l'évaluation de la récession, aux mesures de dépenses publiques, aux mesures de relance économique et aux plans de relance spécifiques; autrement l'inégalité entre les sexes sera aggravée. Toute collecte de données ou analyse doit être sexospécifique pour comprendre la différence de l'impact sur les femmes et sur les hommes [voir Bronagh Hinds (Demoncrashe), « The Northern Ireland Economy – Women on the Edge? A comprehensive analysis of the impact on the financial crisis », Women's Resource and Development Agency (2011)].

Il n'existe aucune approche cohérente de la recherche et des statistiques relatives aux femmes dans l'agriculture en Irlande du Nord, ce qui rend difficile de comprendre pleinement leur contribution positive à l'économie et aux communautés rurales stabilisées. Certaines recherches positives menées en 2002 ont démontré que dans les activités agricoles régulières déclarées par les femmes en Irlande du Nord, les femmes jouent un rôle primordial en assurant la durabilité de l'agriculture grâce à leur travail à la ferme et hors de la ferme (voir S. Shortall, « Women in the Field: Women, Farming and Organizations », *Gender, Work and Organization*, vol. 8, n° 2). Les femmes jouent également un rôle clef quant au travail de croissance dans les zones rurales. Parmi les femmes sondées pour le rapport :

- 79 % nourrissent les animaux;
- 42 % s'occupent des récoltes et des livraisons;
- 69 % s'occupent des commandes et des approvisionnements;
- 80 % s'occupent de la comptabilité de la ferme et de remplir les formulaires;
- 65 % s'occupent des travaux de la ferme;
- 51 % déclarent travailler d'une manière ou d'une autre en dehors de la ferme.

Une question cruciale pour les fermières rurales est qu'elles ne sont pas officiellement reconnues dans le recensement de l'agriculture d'Irlande du Nord, puisque le système de déclaration ne tient compte que du partenaire principal. Cela signifie que, lors du dernier recensement, 35 % des femmes travaillant plus de 30 heures par semaine sur leur exploitation ont été classées comme des « épouses de fermiers » [voir Shortfall S. et R. Kelly, « Gender Proofing Cap Reforms », Rural Community Network (2001)].

Conclusion

Pour lutter contre les inégalités rencontrées par les femmes rurales, les conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes doivent être pleinement mises en œuvre, y compris les recommandations suivantes :

- **Une allocation des ressources budgétaires soucieuse de l'égalité des sexes doit être intégrée au développement de toutes les politiques gouvernementales;**
- **Des études de base, des échéanciers et des résultats pour lutter contre les inégalités entre les sexes devraient être inclus dans toutes les politiques gouvernementales financières et actions;**
- **Les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur le développement de dispositifs nationaux pour augmenter l'autonomisation des femmes et des filles doivent être mises en œuvre dans un délai déterminé;**
- **La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions suivantes 1888 (2009) et 1889 (2009) doivent être totalement mises en œuvre dans les pays émergeant d'un conflit avec les ressources nécessaires et en appliquant la discrimination positive;**
- **Il doit y avoir une reconnaissance de l'autonomisation des femmes et des filles pendant les périodes de ralentissement économique, ayant un effet multiplicateur sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique soutenue, et des ressources suffisantes devraient être allouées; il faut éradiquer les attitudes stéréotypées quant au rôle de l'homme et de la femme;**
- **Toutes les politiques gouvernementales doivent tenir compte de la ruralité et du genre;**
- **Il est nécessaire de mieux sensibiliser par rapport au genre et de fournir des informations ventilées par sexe sur les femmes rurales;**
- **Une reconnaissance par des preuves tangibles de la fermière rurale et de sa contribution aux aspects sociaux et politiques de la vie rurale est nécessaire.**